



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



NOTE D'INFORMATION – RÉUNION PARLEMENTAIRE À L'OCCASION DE LA COP30

14 novembre 2025

Palácio Cabanagem, Assemblée législative de l'État du Pará (ALEPA)

1. À PROPOS DE L'ÉVÉNEMENT

La réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP30) sera organisée conjointement par l'Union interparlementaire (UIP) et le Congrès national du Brésil et aura lieu à l'Assemblée législative de l'État du Pará (ALEPA), à Belém, le vendredi 14 novembre 2025.

Alors que la communauté internationale se réunit pour la COP30 afin d'évaluer et de renforcer les progrès collectifs réalisés dans le cadre de l'Accord de Paris, cette Réunion parlementaire offrira une plateforme aux parlementaires pour qu'ils échangent leurs expériences et mettent en avant l'action parlementaire en faveur de politiques climatiques ambitieuses, inclusives et fondées sur la science.

La Réunion rassemblera des présidents de parlement, des parlementaires et des experts du monde entier afin de renforcer l'aspect parlementaire de la gouvernance climatique mondiale et de réaffirmer le rôle essentiel des parlements dans la mise en œuvre des engagements nationaux.

2. DATE ET LIEU



Date : vendredi 14 novembre 2025

Lieu : Auditório João Batista, Palácio Cabanagem, Assemblée législative de l'État du Pará (ALEPA)

Adresse : Rua do Aveiro, 130 – Praça Dom Pedro II, Bairro Cidade Velha – Belém (PA)

Ce code QR indique [l'emplacement exact de l'Assemblée législative de l'État du Pará \(ALEPA\)](#) sur Google Maps.

L'Auditório João Batista est situé sur les lieux de l'ALEPA, dans le centre de Belém, à environ 12 kilomètres de l'aéroport international de Belém (Val-de-Cans), soit un trajet d'environ 25 minutes en voiture dans des conditions de circulation normales, et à environ 9 kilomètres, soit 20 minutes en voiture, du Parque da Cidade (parc de la ville), où seront établies les Zones bleue et verte de la COP30.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

SENADO
FEDERAL



CÂMARA DOS
DEPUTADOS

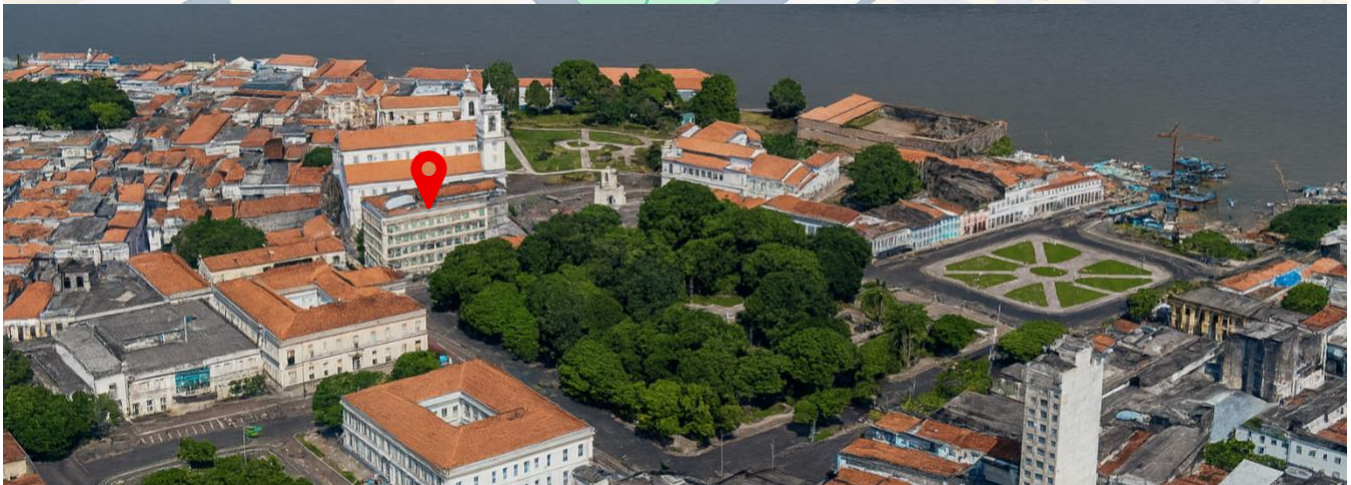


Figure A | Assemblée législative de l'État du Pará (ALEPA) et ses environs sur la place Dom Pedro II, dans le centre historique de Belém.

3. PROGRAMME

La Réunion se tiendra le vendredi 14 novembre 2025, de 9 h à 17 h 30, à l'*Auditorium João Batista*, Assemblée législative de l'État du Pará (ALEPA). Elle débutera par une cérémonie inaugurale, suivie de quatre sessions thématiques sur la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN), l'adaptation, la réduction des émissions de méthane et les mesures d'action climatique tenant compte de la santé et du genre. La Réunion se terminera par l'adoption du document final.

4. PARTICIPATION

La Réunion parlementaire à l'occasion de la COP30 est ouverte à toutes les délégations parlementaires des pays invités. Les parlements sont encouragés à présenter la candidature de parlementaires travaillant sur les questions climatiques et environnementales, y compris les présidents des commissions applicables. Les délégations doivent veiller à respecter l'équilibre entre les sexes et inclure, dans la mesure du possible, de jeunes parlementaires. Les places ne seront pas attribuées lors de la Réunion.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



5. INSCRIPTION

Les délégués participant à la Réunion parlementaire doivent s'inscrire via le portail d'inscription de l'UIP : <https://cop30forum.vfairs.com>

Date limite d'inscription : 5 novembre 2025.

Veillez noter que l'inscription à la Réunion parlementaire est distincte de l'accréditation à la COP30 de la CCNUCC. L'UIP et le Parlement brésilien ne peuvent pas faciliter l'accréditation à la COP30 ni aider à l'obtention de visas, d'hébergement ou de transport.

6. ACCRÉDITATION ET BADGES D'ACCÈS

Les badges des délégués à la Réunion parlementaire seront délivrés sur présentation d'une pièce d'identité avec photo en cours de validité au bureau d'inscription, situé à l'entrée principale de l'Assemblée législative de l'État du Pará (ALEPA), le vendredi 14 novembre 2025 à partir de 8 heures.

Les badges sont strictement personnels et non transférables. Pour des raisons de sécurité et de logistique, les participants sont priés de porter leur badge de manière visible à tout moment pendant la Réunion et lors de toute fonction officielle ou sociale associée à celle-ci.

7. INTERVENTIONS DES PARTICIPANTS

La plupart des séances comprendront des débats interactifs permettant aux participants de faire des commentaires ou de poser des questions. Les participants souhaitant prendre la parole doivent remplir un formulaire de « demande de prise de parole ». La priorité pourra être accordée aux délégations qui ne se sont pas encore exprimées. Le temps de parole est limité à deux minutes. Les participants sont priés de ne pas lire de déclarations préparées à l'avance. Toutes les interventions doivent respecter les normes de l'UIP — les propos diffamatoires, intolérants, racistes ou xénophobes sont strictement interdits.

8. DIRECTIVES EN MATIÈRE DE VISAS

En coordination avec le Ministère des Affaires étrangères du Brésil, les ambassades et consulats brésiliens ont reçu pour instruction d'accorder un traitement prioritaire aux demandes de visa des participants à la *Réunion parlementaire à l'occasion de la COP30* qui ne sont pas exemptés de visa et n'ont pas obtenu de visa électronique dans le cadre de l'accréditation de la CCNUCC.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

SENADO
FEDERAL



CÂMARA DOS
DEPUTADOS

9. HÉBERGEMENT

Plus de 2 700 chambres seront disponibles dans des hôtels, des résidences privées et des locations de courte durée à Belém pendant la COP30. Les participants peuvent consulter les options d'hébergement sur le portail officiel : <https://cop30.bnetwork.com>

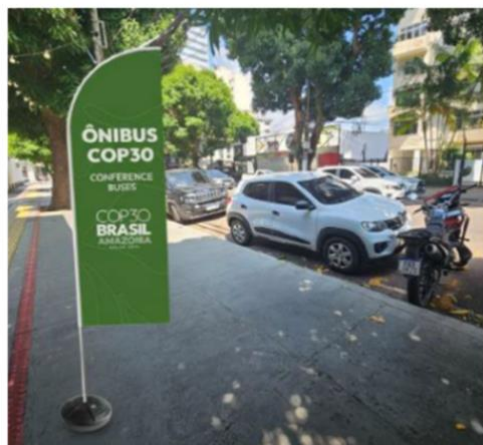
Une alternative d'hébergement est disponible à bord de deux bateaux de croisière amarrés à Porto de Outeiro, à 20 km du site de l'événement. Pour plus d'informations, veuillez contacter : cop30@qualitours.com.br | (+55) 11 5043-0766.

Les délégués sont responsables de l'organisation de leur voyage et de leur hébergement.

10. TRANSPORT LOCAL VERS LE LIEU DE LA RÉUNION

Les délégués peuvent se rendre à l'Assemblée législative de l'État du Pará (ALEPA) en voiture, en utilisant des services de transport tels qu'Uber ou en taxi. Des zones de dépose et de prise en charge sont disponibles près de l'entrée principale de l'ALEPA, *Rua do Aveiro – Praça Dom Pedro II*.

Les délégués accrédités pour la Zone bleue de la COP30 peuvent également utiliser le système de transport exclusif mis à la disposition des détenteurs d'accréditations COP30, qui exploite des lignes de bus dédiées entre les lieux officiels, les hôtels et les principaux quartiers de Belém. L'une de ces lignes, la ligne 8 - COP | Ver-o-Peso, a son arrêt le plus proche de l'ALEPA [situé au point 53] (Padre Champagnat × Rue Padre Frei Caetano Brandão). L'arrêt se trouve à environ deux minutes à pied du bâtiment de l'Assemblée.



Le réseau de bus dédié à la COP30 fonctionnera 24 heures sur 24 du 1^{er} au 23 novembre 2025, avec une fréquence maximale toutes les 6 minutes (de 6 h à 10 h) et un service régulier toutes les 30 à 60 minutes pendant les autres périodes.

Tous les arrêts de bus réservés à la COP30 seront signalés par des panneaux indiquant les zones d'embarquement et de débarquement désignées. Des panneaux et des poteaux de signalisation seront installés à des endroits facilement identifiables afin de guider les utilisateurs tout au long de l'événement.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

SENADO
FEDERAL



CÂMARA DOS
DEPUTADOS

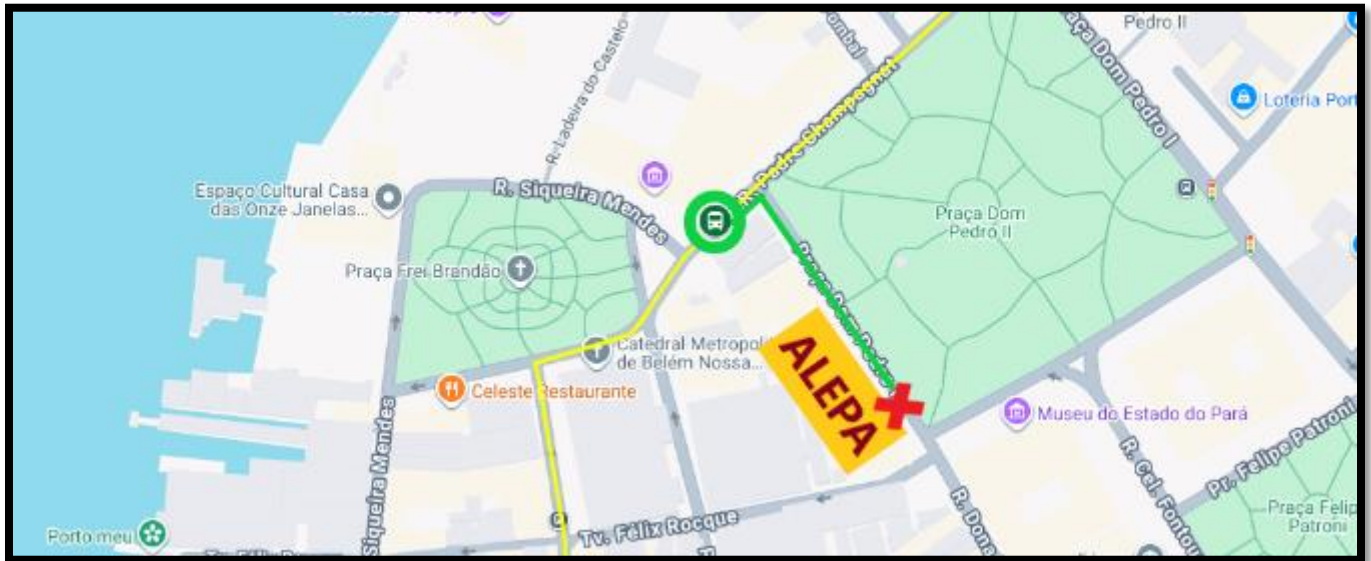


Figure B | Dans le cercle vert, arrêt de bus COP (arrêt le plus proche de l'ALEP, point 53).

Pour plus d'informations sur le réseau de transport COP30 et les itinéraires de bus, veuillez consulter le site : <https://www.google.com/maps/d/viewer?hl=pt-BR&mid=1ee4g9PpFCmRnL6ol8pac6ptAee6w7Js>

Un guide détaillé des transports préparé par les organisateurs de la COP30, contenant des informations complètes sur la mobilité urbaine et les services de transport à Belém, est également disponible à l'adresse suivante :

<https://cop30.br/pt-br/servicos-da-cop30/transporte-durante-a-cop30/guia-de-transporte-8-1.pdf>

Veuillez noter que les services de transport ne sont pas organisés par le Parlement hôte, ni par l'UIP. Les modalités de déplacement vers le lieu de la Réunion restent à la charge de chaque délégation.

11. CLIMAT

En novembre, le climat à Belém est chaud, humide et tropical, marquant la transition vers la saison des pluies. Les températures varient entre 23 °C et 32 °C. Prévoyez des averses l'après-midi et un taux d'humidité élevé. Il est conseillé aux visiteurs de porter des vêtements légers, d'emporter un parapluie et de s'hydrater régulièrement.

12. MONNAIE

La monnaie locale est le real brésilien (BRL). Taux de change approximatif : 1 USD = 5,39 BRL (en octobre 2025). Les principales cartes de crédit sont largement acceptées à Belém et des distributeurs automatiques de billets sont disponibles dans toute la ville.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

SENADO
FEDERAL



CÂMARA DOS
DEPUTADOS

13. LANGUES ET INTERPRÉTATION

Un service d'interprétation sera assuré en anglais, français, espagnol et arabe pendant toute la durée de la Réunion. Des informations supplémentaires sur les modalités d'interprétation seront communiquées aux délégations au cours de la première semaine de novembre 2025.

14. CONTACTS

Questions administratives et logistiques : logistics.cop30@cn.leg.br

Questions relatives à la déclaration finale : declaration.cop30@cn.leg.br

Contact général du Secrétariat de l'UIP : postbox@ipu.org

Nous nous tenons prêts à vous accueillir à Belém pour la Réunion parlementaire de la COP30.